



## Commission des interventions Séance du 4 novembre 2020

Décision CDI n° 2020-18

### Extension du réseau d'eaux usées et réparations de fuites sur le réseau d'alimentation en eau potable de Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve la proposition d'aide financière pour le projet de d'extension du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Nouméa et la réparation de fuites sur le réseau d'alimentation en eau potable.

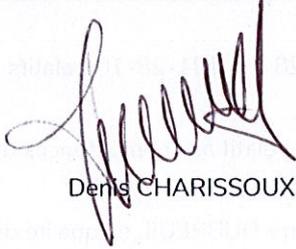
### ARTICLE 2 :

La Commission des interventions fixe le montant maximum de l'aide financière de l'OFB au projet mentionné à l'article 1 à hauteur de 642 934,31 €, soit 30 % du montant du projet.

### ARTICLE 3 :

Le directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes de la convention avec la commune de Nouméa et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué ressources, chargé  
du secrétariat de la Commission des interventions,



Denis CHARISSOU

La Présidente  
de la Commission des interventions,



Patricia BLANC